This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PQ
2084
.A2
1867

LIBRAIRIE
RAYMOND CLAVREUIL
7 RUE S^T ANDRÉ DES ARTS
PARIS VI

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE

A L'ÉPOQUE DE SON RETOUR

DE PRUSSE EN FRANCE

EN 1753

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

M.DCCC.LXVII

AVANT-PROPOS.

Les lettres, & les trois requêtes que nous donnons ici doivent tout l'intérêt qu'on pourra prendre à les lire au grand nom littéraire auquel elles ſe rapportent. Nous ſavons que les relations abondent ſur le ſéjour de Voltaire à Berlin & ſur les circonſtances de ſon départ. Les *Mémoires ſur ſa vie privée*, qu'il avoit plus d'une fois promis de brûler, qu'on retrouva dans ſes papiers & qu'on s'empreſſa de publier après ſa mort, entrent ſur ce temps-là dans de fort curieux détails. Mais nous les devons tous à Voltaire, & la provenance nous avertit de nous tenir en garde; car ſi le patriarche de Ferney profeſſa toujours un grand zèle pour la vérité, c'eſt peut-être parce qu'il avoit ſenti fréquemment la difficulté de la reſpecter, quand il avoit à parler de lui-même. Comment avoit-il perdu l'amitié, la confiance de Frédéric? Comment avoit-il ceſſé de conſidérer ce prince & de le

préſenter comme le plus ſage des philoſophes, comme le Salomon du nord? Il nous en a bien dit quelque choſe dans ces *Mémoires*, mais la gaîté ſardonique qui colore ſon récit étoit, ſi nous pouvons ainſi parler, une gaîté de réflexion, qu'il n'avoit pas reſſentie avant de rentrer en France. Les billets autographes, les lettres & les requêtes écrites au moment même de la criſe peuvent donc nous donner de nouvelles lumières ſur les véritables diſpoſitions & les ſentiments reſpectifs de Voltaire & du roi de Pruſſe.

Le poëte philoſophe étoit reſté trois années à la cour de Potſdam, en poſſeſſion inconteſtée de la première place au milieu des poëtes, philoſophes & ſavants de tout genre dont Frédéric aimoit à s'entourer. Eût-il eu conſtamment une conduite plus réſervée, une imagination moins impétueuſe, une parole plus diſcrète, il n'eût pas encore évité les ſoupçons, la jalouſie, la mauvaiſe humeur de cette académie ſuivant la cour, que le ſouverain avoit paru vouloir affranchir de toute étiquette, & qui n'avoit pas tardé à devenir indiſciplinable. Toutefois, ſi le grand Frédéric ſe fût contenté d'accorder aux beaux eſprits avec leſquels il aimoit à ſouper, liberté de tout dire en matière de religion, de morale & de politique, il n'eût peut-être jamais ceſſé d'eſtimer & d'aimer Voltaire; mais le héros s'étoit pris d'une belle paſſion pour les vers françois, il en faiſoit à la pruſſienne, & bien que Voltaire, en eſſayant d'en adoucir la rudeſſe & de les rendre moins mauvais, ex-

primât pour le génie du poëte-roi la plus apparente admiration, celui-ci étoit bien forcé de reconnoître dans Voltaire une ſupériorité comparable à celle que lui-même avoit comme homme de guerre ſur les généraux de ſon temps. On ne manqua pas de lui rapporter pluſieurs malins propos du maître : ne les eût-il pas tenus, on les eût inventés. Et quel rimeur auroit une ſenſibilité à l'épreuve de pareilles révélations? Une certaine gêne s'introduiſit donc bientôt entre Voltaire & Frédéric. « On preſſe l'orange, puis on jette l'écorce, » avoit dit le Roi. Bientôt, la Beaumelle, d'Argens, Lametrie, Baculard-Arnaud lui-même, furent traités avec la même apparence d'eſtime que l'inſulteur, juſque-là tant admiré, de Jeanne d'Arc, notre ſainte héroïne. A l'exemple de Voltaire, Frédéric avoit compoſé le *Palladium*, dont le fond ne pouvoit guère être plus ſcandaleux, mais dont la forme devoit être moins poétique. Il ſe repentit bientôt d'avoir pris Voltaire pour juge du fond & de la forme. Toujours moins aſſuré de la diſcrétion du malin confident de ſes péchés poétiques, il conſentit à ſon départ. Mais à Francfort, ville qui n'avoit pas encore le bonheur d'être ville pruſſienne, Voltaire s'y croyoit affranchi de toutes ſes terreurs précédentes, quand deux agents de Sa Majeſté pruſſienne ſe préſentent, l'arrêtent & lui déclarent qu'il demeurera leur priſonnier tant qu'il n'aura pas rendu l'œuvre de poéſie du Roi leur maître. Les malles ſont ouvertes, l'œuvre ne s'y trouve pas. Elle

étoit reſtée à Hambourg, d'où ſans doute, grâce à l'obligeance du chevalier de la Touche, agent conſulaire du roi de France, elle devoit bientôt atteindre la frontière de la France. Il fallut ſe hâter de lui faire prendre un autre chemin, celui de Francfort. Elle renfermoit bien une partie de ce qu'on y cherchoit, mais non tout ce qu'on eſpéroit y trouver. Si bien que ſur nouveaux ordres promptement donnés & reçus, Voltaire, qu'on avoit promis de laiſſer partir, auſſitôt l'œuvre de poéſie rendue, fut retenu de nouveau & ſoumis à de nouvelles avanies auxquelles il eut toutes les peines du monde à ſe ſouſtraire. Il faut avouer que les billets dont nous devons la communication à l'obligeance de notre ſavant confrère, M. de Sermizelles, ne portent pas l'empreinte de cette ironie vengereſſe que Voltaire a répandue dans les *Mémoires de ſa vie privée*. On va le voir pleurer, ſupplier, ſe repentir, écrire lui-même pour déclarer que la maladie qui menace d'abréger ſes jours ne lui permet pas d'écrire, &c., &c. Dans tout cela, rien qui ſoit à l'avantage du héros pruſſien, rien qui nous diſpoſe à plaindre trop vivement le poëte-philoſophe; rien, enfin, qui nous permette de reconnoître dans l'auteur de *Zaïre*, du *Siècle de Louis XIV* & de l'*Eſſai ſur les Mœurs*,

L'accord d'un beau talent & d'un beau caractère.

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE ET DE MADAME DENIS

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE,

MINISTRE DU ROI DE FRANCE AUPRÈS DU ROI DE PRUSSE.
ET REQUÊTES DES MÊMES AU ROI DE PRUSSE,
TRANSMISES PAR LES SOINS DU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

I

DE M. DE V.

Sans date (1).

Je vois arriver un courier : je conjure monſieur le chevalier de la Touche de

(1) Ce billet doit ſe rapporter à l'époque de la naiſſance du duc de Bourgogne, Louis-Joſeph-Xavier, & avoir été écrit peu de jours après le 13 ſeptembre 1751, date de cette naiſſance. Voltaire devoit être à Berlin.

me dire ſi nous avons un duc d'Anjou. Je crois oſer dire *nous*, ayant le cœur tout auſſi françois que lui-même.

II

Sans date.

M. de Voltaire préſente ſes très-humbles reſpects à M. le chevalier de la Touche. Il n'a appris qu'aujourd'hui que Son Excellence avoit été incommodée. S'il n'étoit pas lui-même dans ſon lit depuis trois jours, il ne manqueroit pas de venir s'informer de ſa ſanté & lui renouveller l'expreſſion de ſon reſpectueux attachement.

III

DE M. DE V.

5 janvier (1753) (1).

Je prens donc la liberté, Monſieur, ſuivant la permiſſion que vous avez bien voulu

---

(1) Cette lettre fut écrite juſtement un mois après que le pamphlet de Voltaire contre Maupertuis: *La diatribe du docteur Akakia*, eut été brûlé de la main du bourreau, ſur la place publique de Berlin.

me donner, de vous envoyer un paquet pour M. de la Reiniere : je vous ſupplie de le recommander au courier, & de lui vouloir bien ordonner de le remettre à la poſte en cas qu'il s'arrête plus de deux jours à Cologne. Comme ce paquet ne contient que des affaires de famille preſſantes (avec mon teſtament qui ne preſſe pas), il peut, ſans aucun riſque, le mettre à la poſte à Cologne, pourvu qu'il prenne toutes les précautions néceſſaires pour la ſureté de l'envoi.

Je ne puis vous dire, Monſieur, à quel point je ſuis pénétré de vos bontés; je vous prie inſtamment d'y mettre le comble en diſant à M. de Podevils l'intérêt que vous daignez prendre à moi en général, en me regardant comme un officier de la maiſon du Roi notre maître, qui eſt ici avec un paſſe-port du Roi(1), & avec une recommandation à tous ſes miniſtres, & enfin comme un homme qui vous eſt particulierement attaché. Je ne vous demande, Monſieur, que des bons offices & des marques de bienveillance qui ne vous compromettent point, mais qui puiſſent ſeulement engager M. de Podevils à fortifier par ſes repréſentations les ſentimens de bonté, de généroſité, de grandeur & d'humanité que le Roi a ſans doute dans ſon cœur comme

(1) Le Roi de France.

dans ſes écrits. Je ſuis comblé de vos bontés, Monſieur, & rempli de la reconnoiſſance la plus tendre & la plus reſpectueuſe.

V.

IV

Sans date (1).

Vous avez dû, Monſieur, vous apercevoir par les lettres de Mme de P. & de M. de B. que je ne veux avoir ici de protecteur que vous, & que je ne veux ni choquer le Roi de Pruſſe ni compromettre le Roi notre maître. Vous ſentez quel beſoin j'ai d'avoir l'honneur de vous parler & de vous ouvrir mon cœur. Je ne peux ſortir; le Roi de Pruſſe ne manqueroit pas de dire que j'ai aſſez de ſanté pour aller chez vous, & que je n'en ai pas aſſez pour aller chez lui.

Je ſuis d'ailleurs réellement très-malade : je ſuis honteux de la peine que vous avez priſe ſi ſouvent de venir me conſoler; voyez ſi vous voulez que je hazarde de venir chez vous dans un de vos carroſſes, à nuit cloſe, quand il vous plaira, quand vous n'aurez rien à faire, quand vous voudrez m'entendre & me conduire. Je me flatte que l'expoſition

---

(1) Cette lettre & la ſuivante doivent avoir été écrites de Berlin vers le mois de Janvier 1753.

de toute cette tracaſſerie, ma réſignation & mes ſentimens augmenteront encore vos bontés pour moi.

V

Ce n'eſt pas ſans raiſon, Monſieur, qu'on m'avoit dit que vous êtes le plus généreux de tous les hommes. Je l'éprouve bien dans le malheur horrible que j'éprouve pour une bagatelle. Ce malheur eſt beaucoup augmenté depuis la viſite dont vous m'avez honoré. Oſerois-je vous ſupplier de vouloir bien envoyer demain avant dîner votre ſecrétaire d'ambaſſade chez un homme que ni ſa maladie ni ſa ſituation ne laiſſent en état de venir vous aſſurer de ſon reſpect & de ſa tendre reconnoiſſance.

V.

Jeudi au ſoir.

VI

Je préſente mes reſpects à monſieur le chevalier de la Touche. Je lui demande pardon de lui envoyer un ſi gros paquet par la poſte,

mais il ne coûtera pas plus qu'une lettre de France. Je pars de Leipſig dans ce moment, & je ſerai à ſes ordres toute ma vie.

18 avril (1753).

VII

S. A.

Je partis ſi tard hier, Monſieur, j'étois ſi malade que je ne pus avoir l'honneur de prendre congé de vous. Ma deſtinée a été de ſouhaiter en vain de jouir de vos bontés & de votre ſociété, & d'être inutilement dans la même ville que vous. Je vous prie de permettre que je faſſe ici mes complimens aux perſonnes qui ſont auprès de vous & à cet officier que vous m'amenâtes, qui m'a paru ſi aimable & qui ne m'a vu que ſur mon grabat. Je ne crois pas que vous ayez au monde un ſerviteur plus inutile & plus attaché que V....

Dimanche.

VIII

DE MADAME DENIS A M. DE LA TOUCHE.

A Francfort, 23 juin.

Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien rendre ou faire rendre cette lettre à cachet volant en main propre au Roi de Pruſſe. Je crains que mes lettres ne lui ſoient pas rendues. Vous verrez par le contenu qu'il eſt bien eſſentiel qu'il ſoit inſtruit. Je me meurs, je ne peux vous écrire de ma main. Mon oncle, auſſi malade que moi, ſe recommande à vos bontés.

DENIS.

Ce qui précède eſt écrit de la main du ſecrétaire de M. de Voltaire & ſigné de Mme Denis. Ce qui ſuit, écrit au nom de Mme Denis en forme de Poſt-Scriptum, l'eſt de la main de M. de V. C'eſt apparemment le brouillon de la lettre envoyée.

IX

Depuis ma lettre écrite, on me dit que je ſuis encore priſonniere. Je ſuis dans les convulſions de la mort. Je vous ſupplie d'obtenir la miſéricorde du Roi, & de lui faire conſidérer que lorſque mon oncle a pris le parti de vouloir ſortir le 20, tout ce que le Roi

marquoit par ſes ordres écrit fait; que M. Preydag & M. Schmidt avoient la grande caiſſe où étoit le livre que Sa Majeſté redemandoit; qu'ils avoient toutes les lettres du Roi qui s'étoient trouvées dans les papiers de mon oncle, & qu'enfin nous ne ſavions plus ce qu'on nous vouloit. Si, malgré toutes ces raiſons, le Roi trouve que le départ de mon oncle a été trop précipité, jetez-vous à ſes genoux pour le prier de lui pardonner, & aſſurez-le de ſa ſoumiſſion envers le Roi, de ſon reſpect & de ſon attachement, qui ne finira qu'avec ſa vie.

Nous avons affaire ici à des gens qui penſent que plus ils nous tourmentent, & plus ils font leur cour à Sa Majeſté Pruſſienne, & je ſuis bien ſure qu'ils n'agiſſent pas ſelon les intentions du Roi, en qui nous mettons toute notre eſpérance & toute notre confiance. Je ſuis venue de Paris exprès ici, Monſieur, pour tacher de rendre à mon oncle la ſanté & pour chercher à tout concilier, & ſurtout à l'empêcher d'écrire contre Maupertuis, parce que je ſais que cela déplaît au Roi. Il m'a tout promis; & le Roi verra actuellement qu'il ne fera pas un pas ni une démarche qui puiſſe jamais lui déplaire. Je n'ai oſé parler encore au Roi de tout ce que je vous mande. Milord Maréchall (1) connoit mes ſentimens, &

(1) Keith lord Maeſchal.

je puis vous jurer que je donnerois tout ce que je poſſede dans le monde pour que le Roi voulût pardonner à mon oncle & lui rendre ſa protection. Je compte ſur votre amitié, & j'eſpere que vous ferez tout ce que vous pourrez pour obtenir la miſéricorde du Roi : je vous en aurai la plus vive obligation. Mes malheurs ne ſont rien, & je les oublierai tous ſi le Roi veut bien oublier tous les torts de mon oncle & lui pardonner. Adieu, Monſieur, je ne peux vous en dire davantage, car je me ſens fort mal dans ce moment-ci.

Ce qui ſuit eſt également de la main de Voltaire.

Depuis cette lettre écrite, M. de Voltaire qui, de ſon côté, eſt au lit très-malade & qui ne peut écrire, joint ſa priere à celle de madame Denis : il compte ſur les bons offices de Son Excellence les plus prompts & les plus preſſans, & le ſupplie inſtamment de faire parvenir au Roi la lettre de madame Denis à Sa Majeſté.

X

LETTRE DE M. DE V. A M. FREYTAG.

A Francfort, ce 23 juin (1753).

Je ne conçois pas, Monſieur, votre colere dans notre malheur. Je ne peux avoir rien dit de déſagréable à votre laquais, puiſque je ne ſais pas l'allemand. Je lui ai dit dans les termes qu'on m'a fournis que ma niece étoit ce matin dans des convulſions mortelles, & que le docteur Müller étoit avec elle. Vous aurez ſans doute compaſſion de la veuve d'un gentilhomme, officier d'un grand Roi, qui fait deux cents lieues pour conduire ſon oncle aux eaux, & qui ſe voit traînée à pied en priſon au milieu de la populace, à qui on refuſe ſa femme de chambre, & auprès de laquelle on fait reſter votre ſecrétaire pendant la nuit, avec quatre ſoldats à ſa porte, & que vous retenez encore priſonniere, ſans qu'elle ait fait autre choſe que d'implorer pour moi la miſéricorde du Roi, & de répandre devant vous & devant M. Schmidt des larmes inutiles.

Je vous réitere, Monſieur, que j'ai obéi avec la plus profonde ſoumiſſion aux ordres du Roi, que vous m'avez donnés de bouche. J'ai fait revenir le 17 la caiſſe où étoit le livre de poéſies du Roi que S. M. redemande. J'ai

juré que je n'avois pas tranſcrit une ſeule page de ce livre; j'ai rendu toutes les lettres que j'avois de S. M.; je me ſuis ſoumis à lui rendre toutes celles dont il m'a honoré pendant quinze ans, & qu'on pourra retrouver à Paris. Je vous ai ſigné le 1er juin que je ne ſortirois pas juſqu'au retour de la caiſſe & du livre du Roi. La caiſſe & le livre ſont revenus le 17. J'avois cru ſur vos promeſſes par écrit être en droit de partir le 20, d'autant plus que je vous laiſſois ma caiſſe & tous mes effets. Je me flatte que le Roi écoutera ſa clémence en ma faveur, & qu'il aura ſurtout pitié de l'état horrible où ma niece eſt réduite & dont il ne ſait pas la moitié. Il ſait ſeulement que ma niece n'eſt & ne peut être coupable de rien. Je connois la bonté du cœur du Roi; je lui ai demandé pardon des fautes que j'ai pu commettre en ſoutenant avec trop de vivacité une querelle littéraire. Je lui ſerai toujours attaché; je ne dirai jamais aſſurément un ſeul mot qui puiſſe lui déplaire. J'attendrai ſes ordres avec réſignation. Je ne ſuis inquiet à préſent que pour la vie d'une femme reſpectable qui mérite l'eſtime & la compaſſion de l'Europe. J'aſſure encore une fois le Roi de ma réſignation reſpectueuſe, de mon obéiſſance à ſes ordres. Il peut compter que n'étant plus à lui, je me regarderai le reſte de ma vie comme un homme qui lui a appartenu, que je ne lui manquerai jamais. Je vous ſup-

plie de vous joindre à moi pour implorer ſa clémence, & de lui envoyer cette lettre.

XI

REQUÊTE DE MADAME DENIS A SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

(25 juin 1753.)

La dame Denis, veuve d'un officier du regiment de Champagne au ſervice de S. M. T. C., implore la juſtice de S. M.

La dame Denis ayant fait le voyage de Paris à Francfort, avec la permiſſion du Roi de France, ſon maître, pour conduire aux eaux de Plombieres ſon oncle attaqué d'une maladie mortelle, a été arrêtée à Francfort le 20 juin, ſur les dix heures du ſoir, par le Sr Dorn, ſecrétaire du Sr Freydag, réſident de S. M. le Roi de Pruſſe, dans l'auberge du Lion-d'Or, conduite à pied à travers la populace. On lui a ôté ſa femme de chambre, ſes laquais; on a mis quatre ſoldats à ſa porte; & le ſieur Dorn a eu l'inſolence de reſter ſeul dans ſa chambre pendant toute la nuit. Elle eſt encore priſonniere, & a été deux jours dans un état où l'on déſeſpéroit de ſa vie.

Elle eſpere que S. M. le Roi de Pruſſe aura

quelque pitié d'une étrangere traitée ſi cruellement en ſon nom ſacré qui ne ſait attendre que de la bonté & de la clémence.

Le prétexte de cette violence atroce commiſe par les ſieurs Freydag & Schmidt, l'un réſident de S. M. P., l'autre marchand de Francfort & conſeiller de ſadite Majeſté, eſt que le ſieur de Voltaire n'étoit pas encore en droit de partir de Francfort. Mais qu'a de commun ce départ avec la violence atroce exercée contre une dame qui n'a d'autre crime que d'avoir fait deux cents lieues pour remplir les devoirs de la nature & de l'amitié? On la met en priſon elle & ſon oncle qui eſt mourant, & cela parce que ſon oncle a voulu prendre le chemin des eaux de Plombieres le 20 juin. Il étoit arrêté, il eſt vrai, par le Sr Freydag dès le 1er juin; mais c'étoit ſeulement juſqu'au jour où le livre des poéſies imprimées de S. M. le Roi de Pruſſe ſeroit remis au Sr Freydag: le Sr Freydag avoit ſigné ce billet au nom du Roi ſon maître:

« Monſieur, ſitôt le grand ballot où eſt l'œuvre de poéſie que Sa Majeſté redemande ſera ici, & l'œuvre de poéſie rendu à moi, vous pourrez partir où bon vous ſemblera.

« FREYDAG, *réſident*. »

Francfort, 1er juin.

Le ballot & le livre en queſtion étant re-

venus le 17 juin & remis aux mains du Sr Freydag, le Sr de Voltaire ayant rempli tous ſes engagemens, s'étoit cru en droit de partir & d'aller chercher les ſecours néceſſaires à ſa mauvaiſe ſanté. Sa niece devoit partir quelques jours après avec tous ſes effets qu'il laiſſoit en dépôt. Il n'avoit jamais promis de reſter, paſſé le moment où ce livre des poéſies de S. M. ſeroit revenu. Si les ſieurs Freydag & Schmidt, pour s'excuſer, diſent qu'il avoit donné ſa parole de reſter encore, rien n'eſt plus faux, ni moins naturel. Il eſt évident que s'ils avoient voulu exiger de lui qu'il demeurât encore priſonnier ſur parole, ils auroient demandé une parole par écrit, comme le Sr Freydag avoit fait le 1er de juin.

S. M. verra aiſément l'innocence & le malheur des ſupplians par la démarche du Sr Freydag qui eſt venu exiger le 21, à deux heures après midi, un écrit par lequel les priſonniers promettoient de ne jamais parler de ce qui s'eſt paſſé.

Les priſonniers détenus ſi cruellement au nom de S. M. font ſerment que tout ce qu'ils avancent eſt véritable, & ſuppriment des violences qui exciteroient trop d'indignation : ils eſperent tout de l'équité de Sa Majeſté.

XII

MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

Sire,

J'ignore ſi mes très-humbles requêtes ſont parvenues aux pieds de Votre Majeſté.

J'ai eu l'honneur de lui mander avec quelle violence j'ai été traînée à pied dans la rue, le 20 au soir, par le Sr Dorn, notaire impérial, qui ſert de ſecrétaire au Sr de Freydag, votre réſident, qu'on m'a ôté mes domeſtiques, ma femme de chambre, que le Sr Dorn a eu l'inſolence de paſſer la nuit, ſeul, dans ma chambre.

Le 21, à deux heures après midi, le Sr Freydag m'a fait dire que je pouvois voir mon oncle; on m'y a conduite avec des ſoldats. Le Sr Freydag eſt venu à trois heures avec le Sr Schmidt nous promettre que nous ſerions libres ſi nous lui rendions ſes deux billets conçus en ces termes :

« Monſieur,

« Sitôt le grand ballot où ſe trouve l'œuvre de poéſie du Roi ſera ici, & l'œuvre de poéſie rendu à moi, vous pourrez partir où bon vous ſemblera.

« FREYDAG, *réſident*. »

A Francfort, 1er juin.

Nous avons rendu les billets en préſence de nos gens. On a ouvert la caiſſe, on a pris le livre, on nous a promis notre liberté, & je demeure en priſon.

Le 22, le ſieur Dorn eſt venu nous faire ſigner le modele d'une requête à meſſieurs Freydag & Schmidt, nous promettant que nous ſerions élargis ſur le champ. Un jeune homme de Potſdam que mon oncle a amené a traduit cette requête, mon oncle l'a ſignée, & je reſte priſonniere avec mon oncle. On nous demande cent vingt-huit écus par jour pour notre détention.

Le 25, Dorn eſt revenu me dire que ſi je voulois retourner en France je le pouvois; mais que ſi je voulois reſter avec mon oncle, je ſerois priſonniere comme lui; je lui ai fait demander pourquoi j'étois priſonniere, & il m'a répondu que c'étoit pour avoir excuſé mon oncle chez le bourgmeſtre.

Sire, je jure à V. M. que mon oncle ne partoit que ſur la foi des promeſſes du Sr Freydag, qu'il n'a jamais donné ſa parole qu'il dût reſter après le retour du livre. Il partoit avec tant de bonne foi, qu'il laiſſoit ſa caiſſe & ſes effets entre les mains de votre réſident. Il s'en alloit coucher ſeul à deux lieues ſans avoir même de valiſe. Je reſtois en otage. Il a ſatisfait à tous ſes engagemens; il a obéi en tout à vos ordres; il a été même au delà.

Sire, je demande votre pitié & votre juſ-

tice pour lui & pour moi : & s'il y a un mot contre la vérité dans ma requête, nous nous ſoumettons aux plus grandes peines; nous n'avons d'eſpérance que dans votre équité & dans votre compaſſion.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

SIRE,

De Votre Majeſté,

La très-humble & très-obéiſſante ſervante,

DENIS.

A Francfort, le 26 juin.

XIII (1)

Madame Denis, qui eſt retombée très-malade, ſupplie avec la plus vive inſtance monſieur le chevalier de la Touche d'avoir la bonté de faire rendre ſurement au Roi les papiers ci-joints : ils ſont de la plus grande importance. Elle craint que ſes lettres n'aient été interceptées. Elle lui en aura la plus grande obligation.

A Francfort, le 25 juin 1753.

---

(1) A ce billet étoient joints les deux lettres ſuivantes.

XIV

DE M. DE VOLTAIRE AU ROI DE PRUSSE.

A Francfort, 26 juin.

Sire,

Si mes lettres ne ſont pas parvenues à Votre Majeſté comme j'ai lieu de le craindre, daignez au moins lire celle-ci. Daignez voir la ſituation affreuſe où eſt réduite une femme reſpectable qui n'a rien à ſe reprocher, & qu'on a traitée avec la plus grande violence & la plus grande ignominie. Quelle funeſte ſuite de quinze ans de bontés! Sire, ſi j'ai fait des fautes, je vous en demande pardon mille fois. J'oublierai à jamais Maupertuis, mais, au nom de votre humanité, rendez la vie à une femme qui a fait deux cents lieues pour avoir ſoin d'un malade infortuné, & qu'une mort affreuſe que cette avanture peut lui cauſer ne ſoit pas le prix de ſa belle action. Pardonnez-moi, Sire, je vous en conjure.

XV

DE M. DE VOLTAIRE AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Francfort, 26 juin.

Monſieur,

Ma niece, dans ſon malheur inouï, a encore pour ſurcroît de maux la crainte que ſes juſtes plaintes ne ſoient pas parvenues aux pieds de Sa Majeſté. Elle vous ſupplie inſtamment de donner ou faire donner ce paquet au Roi en mains propres. Cela ſeul peut lui ſauver la vie qui eſt dans un grand danger. Au nom de l'humanité, Monſieur, faites rendre ce paquet en droiture. Comptez ſur notre tendre reconnoiſſance & ſur mon reſpectueux attachement.

V.

XVI

DE MADAME DE FONTAINE AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Monſieur,

J'ai recours à Votre Excellence ſans avoir l'honneur d'en être connue, mais je ſais que les malheureux ont des droits ſur les âmes nobles & généreuſes; c'eſt à ce titre que je

vous implore pour un oncle & une ſœur qui ſont dans la ſituation la plus cruelle & la plus inattendue. M. de Voltaire & Mme Denis ſont priſonniers à Francfort : j'ignore quels ſont les torts de mon malheureux oncle avec le Roi de Pruſſe; il en a ſans doute puiſqu'il a pu déplaire à S. M., quoiqu'il n'ait paru de lui juſqu'à préſent que les ſentimens de la plus profonde vénération, d'un reſpect & d'un attachement inviolables, & dont il lui a donné de bien fortes preuves : mais ma ſœur, qui eſt françoiſe, qui n'a jamais eu le déſir ni le pouvoir de manquer au Roi, comment & de quoi la punit-on? Elle a été attendre M. de Voltaire à Strasbourg pour le mener à Plombieres; elle apprend qu'il eſt reſté malade à Francfort, elle y court, & le trouve mourant & arrêté dans ſon auberge par le miniſtre du Roi de Pruſſe pour un livre de poéſies de S. M., qu'elle lui avoit permis d'emporter quand il en prit congé. Ce livre étoit dans des ballots à Hambourg : M. de Voltaire les a fait venir avec toute la diligence poſſible : le miniſtre a refuſé de les ouvrir ſans de nouveaux ordres du Roi, quoiqu'il lui eût remis un billet lorſqu'il l'arrêta, par lequel il lui diſoit qu'il ſeroit libre de continuer ſa route auſſitôt qu'il lui auroit rendu ce livre. Quatre jours après on lui donne une garde dans ſa chambre, on en donne une à Mme Denis; ils ne peuvent plus ſe voir; ils n'ont pas la liberté d'écrire :

c'eſt par ſa femme de chambre que j'apprens cet événement : on la punit donc des ſoins qu'elle a cru devoir à ſon oncle mourant & malheureux? C'eſt un crime que je déſirerois que ma poſition me permît de partager avec elle; mais je ne ſaurois croire que le Roi ait dicté un pareil arrêt, il ſeroit trop contraire aux idées de grandeur, de bonté, de juſtice que toutes ſes actions nous ont données de lui. D'ailleurs, je ſais qu'il n'eſt arrivé à Berlin que le 15, & cet empriſonnement eſt du 20 : je ne puis donc douter que ce ne ſoit un attentat du miniſtre, contre lequel je réclame la protection de Votre Excellence auprès du Roi. Fléchiſſez-le pour mon malheureux oncle, rappelez-lui ſes premieres bontés : enfin, Monſieur, je n'eſpere qu'en vous. Il a été un tems où vous les avez honorés l'un & l'autre de votre eſtime, ils méritent à préſent toute votre compaſſion; j'eſpere que vous ne la leur refuſerez pas, & à moi la permiſſion de vous aſſurer du reſpect avec lequel je ſuis, Monſieur, de Votre Excellence, la très-humble & très-obéiſſante ſervante,

MIGNOT DE FONTAINE.

A Paris, ce 28 juin.

A l'hôtel d'Herbouville, rue Pavée, au Marais.

XVII

Sans date (1).

Je vous demande mille pardons, Monſieur, de la liberté que prend ma pauvre niece : pardonnez à une pauvre femme en larmes. Je ſuis bien loin de pouvoir être dans votre voiſinage ; je ſuis très-malade : ſi je peux me traîner demain chez vous, j'irai vous remercier de toutes vos bontés & vous en demander la continuation.

V.

XVIII

REQUÊTE DE M. DE VOLTAIRE ET DE MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

La dame Denis & le ſieur de Voltaire, dans l'excès de leurs malheurs, ſe jetent encore aux pieds de Sa Majeſté, ils ſont toujours arrêtés à Francfort quoique S. M. ait ordonné leur délivrance par la lettre écrite en ſon nom, de Potſdam, le 30 mai, & qu'en conſéquence le conſeil de ville les a déclarés libres. La dame Denis repréſente qu'elle a été traînée

---

(1) Ce billet devoit accompagner la lettre ſuivante de Mme Denis au Roi de Pruſſe, & porter en conſéquence la date du 27 ou 28 juin 1753.

le 20 juin, ſans aucun ordre, ſans aucun prétexte, par le nommé Dorn, ci-devant notaire impérial, caſſé par le magiſtrat, & ayant un aſile en ville en ſervant le ſieur de Freydag; que le dit Dorn enferma la dame Denis dans une chambre haute où il paſſa toute la nuit, ſeul avec elle, tandis qu'il avoit mis quatre ſoldats à ſa porte. Qu'on lui prit ſon argent, ſes bijoux; que pendant ce tems le ſieur de Voltaire fut arrêté chez le ſieur Schmidt, qui prit lui-même dans les poches du dit ſieur de Voltaire quarante-ſix louis d'or, treize quadruples d'Eſpagne, douze carolins, ſix demi carolins, quatre demi louis avec des bijoux, &c., ſans en faire aucun procès verbal & ſans aucune formalité. Que le ſieur Schmidt étant ſommé de rendre cet argent, le 6 juillet, a envoyé à l'auberge du Lion-d'Or le nommé Dorn par un nouvel outrage à la dame Denis; que le nommé Dorn voyant paſſer le ſieur de Voltaire avec un piſtolet qui n'étoit pas chargé & où il n'y avoit pas même de pierre, a pris ce prétexte pour s'enfuir avec l'argent.

Les ſupplians informent ſeulement S. M. de cette vexation nouvelle; ils parlent dans l'eſpérance que S. M. daignera ordonner qu'on leur rende leurs effets & permettre qu'ils s'adreſſent aux juſtices ordinaires, attendu que le Sr Schmidt les perſécute pour les frais de priſon, leur retient leurs effets, leur ar-

gent, & les menace de les faire encore arrêter lundi prochain.

Dans cet abîme de malheurs, les ſupplians, qui ne ſont coupables en rien & qui n'attendent que le moment d'aller déplorer tant d'horreurs dans leur patrie, n'eſperent qu'en la miſéricorde de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, &c.

XIX

DE M. DE V. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort, 29 juin 1753.

Madame Denis & ſon oncle réiterent à monſieur le chevalier de la Touche les aſſurances de leur attachement & de leur reconnoiſſance. Ils le ſupplient de vouloir bien encore faire parvenir au Roi de Pruſſe cette requête, & ils ſe flattent que les autres ont été ſurement tranſmiſes. Ils lui demandent bien pardon de tant de peines.

XX

REQUÊTE DE MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

Sire,

Dans la crainte où nous devons être que nos plaintes n'aient été interceptées par les ſieurs Freydag & Schmidt, pardonnez-nous ſi nous nous jetons aux pieds de V. M. Elle ſait ſans doute avec quelle violence horrible une femme innocente a été traitée; mais elle ignore peut-être quel piege on nous avoit tendu. Le Sr Freydag écrivit le 18 au ſieur de Voltaire : « Les ordres favorables du Roi ſont la ſuite du rapport du 5 de ce mois, où je ne pouvois aſſez louer ni aſſez admirer votre réſignation à la volonté du Roi, votre obéiſſance & vos proteſtations ſinceres de fidélité, &c. »

Nous avons envoyé cette lettre au ſieur Frederſdorff, correſpondant de Schmidt.

Sire, nous n'avons certainement manqué à rien; nous nous ſommes repoſés ſur l'aſſurance donnée en votre nom par le Sr Freydag que nous pouvions partir.

On nous fait eſpérer dans la priſon où la dame Denis garde à préſent le Sr de Voltaire que le magiſtrat rendra un compte fidèle à V. M.

Nous ſommes deux étrangers qui n'avons ici de protection que votre équité & votre miſéricorde. Tout Francfort ſait que la violence qu'on nous a faite n'a eu pour but que de nous extorquer cent vingt-huit écus par jour : V. M. peut s'informer ſi les mêmes perſonnes n'ont pas déjà pluſieurs fois commis à Francfort des choſes auſſi dures. Mais ce n'eſt pas là l'objet de nos plaintes : nous conjurons V. M. de daigner empêcher qu'on abuſe davantage de ſon nom ſacré pour perſécuter deux étrangers dont l'un eſt attaqué d'une maladie mortelle, & qui attendent leur ſureté de votre pitié qu'ils implorent avec la ſoumiſſion la plus entiere & le plus profond reſpect.

DENIS.

A Francfort, le 29 juin.

XXI

DE M. DE V. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort, 7 juillet.

Madame Denis & M. de Voltaire, réduits à de bien triſtes extrémités, ſupplient inſtamment M. le Chevalier de vouloir bien faire parvenir au Roi cette requête. On ne de-

mande autre choſe de ſes bontés que de donner cours aux requêtes & lettres qu'on a pris la liberté de lui adreſſer, afin qu'elles parviennent au Roi en toute ſureté. On ſe flatte qu'il daignera rendre ce bon office. On lui préſente les plus ſincères proteſtations d'attachement & de reconnoiſſance.

XXII

LE CHEVALIER DE LA TOUCHE A M. DE V.

A Berlin, ce 21 juillet 1753.

J'ai reçu, Monſieur, par la poſte du 15 & 18 de ce mois vos lettres du 23, 25, 26 & 29 du mois dernier, avec les pieces qui les accompagnoient. J'en aurois fait l'uſage que vous aviez marqué ſi M. le comte de Podevilz ne m'avoit dit que vos affaires étoient finies, & que vous étiez, ſuivant la lettre que vous lui avez écrite, dans les environs de Mayence où je vous adreſſe celle-ci, pour vous marquer combien je ſuis charmé de vous ſavoir en liberté auſſi bien que madame Denis, que j'aſſure de mon reſpect. Mandez-moi à votre loiſir ce que vous voulez que je faſſe du duplicata qui ſera entre mes mains, & ſoyez perſuadé que je m'intéreſſe très ſincèrement à

tout ce qui peut vous arriver d'heureux & de ſatisfaiſant.

Je ſuis, &c.

A M. de V.

XXIII

Les deux pièces ſuivantes faiſoient partie du Recueil qu'on vient de tranſcrire & ſans doute avoient été miſes en circulation par Voltaire; on les copie ſans croire pourtant qu'elles ſoient inédites.

Le premier janvier, M. de Voltaire renvoya à S. M. Pruſſienne la clef d'or & le cordon de l'ordre dont le Roi l'avoit honoré, & ſe démit d'une penſion de vingt mille livres & de tout ce qui lui en eſt dû. Le Roi lui envoya ſur-le-champ le ſurintendant de ſa maiſon, qui lui rendit ſa clef, ſon cordon & ſes brevets de penſion. Le lendemain le Roi lui écrivit une lettre pleine de bonté, & M. de Voltaire, pénétré de reſpect & de reconnoiſſance, a perſiſté à ſupplier S. M. de vouloir bien accepter ſa démiſſion entiere, & de lui conſerver l'honneur de ſa protection & de ſa bienveillance qu'il préféroit à tous les biens & à tous les titres, lui alléguant que déſormais il étoit inutile à S. M. On ignore encore ſi le Roi de Pruſſe a accepté ſa démiſſion.

XXIV

Le mercredi 7 février 1753, M. le chevalier d'Arcy de l'Académie des Sciences de Paris, chargé de rendre compte à l'Académie du fond du procès de MM. Kœnig & Maupertuis, démontra que les propositions de M. Maupertuis étoient des pétitions de principe & des paralogismes. Toute l'Académie ayant examiné mûrement le mémoire de M. le ch. d'Arcy fut unanimement de son opinion, & M. de Réaumur, l'un des commissaires, écrivit au nom de l'Académie ces propres paroles à M. Kœnig, le 11 février suivant : « La vérité & la candeur ont un triomphe complet sur les sophismes par lesquels on a prétendu se placer au-dessus des plus grands hommes, & surtout des petites adresses méprisables par lesquelles on a cherché à en imposer. »

XXV

COPIE DE LA LETTRE DE M. DE MAUPERTUIS A M. DE VOLTAIRE.

De Berlin, du 3 avril 1753.

Les gazettes diſent que vous êtes demeuré malade à Leipzick; les nouvelles particulieres aſſurent que vous n'y ſéjournez que pour faire imprimer de nouveaux libelles : pour moi, je veux vous faire ſavoir des nouvelles de mon état & de mes deſſeins.

Je n'ai jamais rien fait contre vous, rien écrit, rien dit : j'ai cru même indigne de moi de répondre un mot à toutes les impertinences que juſqu'ici vous avez répandues, & j'ai mieux aimé laiſſer courir des hiſtoires de M. de la Baumelle, dont j'avois le déſaveu par écrit, & cent autres fauſſetés que vous avez débitées pour tâcher de colorer votre conduite à mon égard, que de ſoutenir une guerre auſſi indécente. La juſtice que m'a faite le Roi de vos premiers écrits, ma maladie & le peu de cas que je fais de mes ouvrages ont pu juſqu'ici juſtifier mon indolence; mais s'il eſt vrai que votre deſſein ſoit de m'attaquer encore, & de m'attaquer, comme vous avez déjà fait, par des perſonnalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des écrits, ma ſanté eſt aſſez bonne pour vous trouver partout où

vous ſerez, & pour tirer de vous la vengeance la plus complète.

Rendez grâce au reſpect & à l'obéiſſance qui ont juſqu'ici retenu mon bras, & qui vous ont ſauvé de la plus malheureuſe aventure qui vous ſoit encore arrivée (1).

---

(1) Cette lettre a ſouvent été imprimée, mais avec des variantes qui ſemblent moins fidèles. On connoît trop la plaiſante réponſe que Voltaire y fit pour la reproduire ici.

PQ 2084 .A2 1867 C.1
Lettres et billets de Voltaire
Stanford University Libraries
3 6105 039 091 900

PQ
2084
.A2
1867

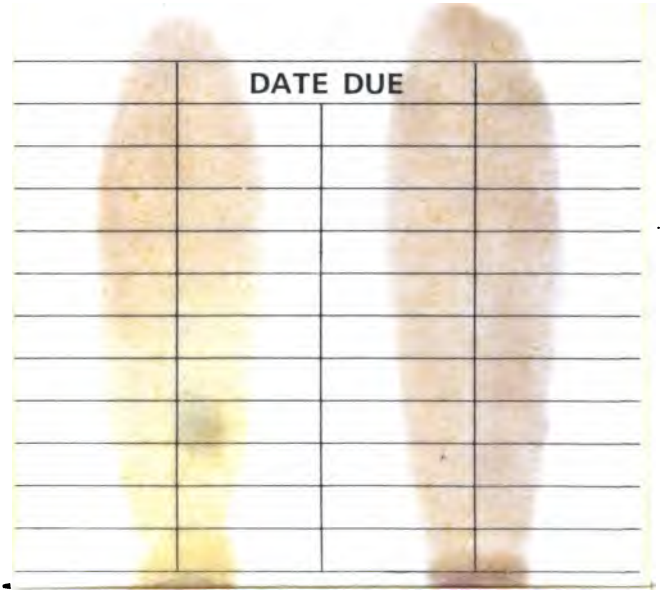

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305